

Toulouse, le 23/12/2013
DCT/DA/Geipan

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

SARTHE (72) 02.10.1977

CAS D'OBSERVATION

1 – CONTEXTE

Le GEIPAN a reçu deux PV de deux gendarmeries situées dans la Sarthe relatant des observations faites le 2 octobre 1977 vers 22h lors de déplacements en voiture sur deux routes du département.

Ce cas a été initialement classé « C » par le SEPRA par manque d'information, puis ré-analysé en 2013 par un internaute qui a proposé une explication au GEIPAN, explication qui a été validée.

2- DESCRIPTION DU CAS

Le 2 octobre 1977 entre 21h 50 et 22h des automobilistes dans deux secteurs différents du département de la Sarthe (72) observent dans le ciel un phénomène lumineux qu'ils ne s'expliquent pas. L'objet est de forme ronde, légèrement aplati sur le dessus. Il est de couleur orangé.

Le PV 304 rédigé le 3/10/1977 rapporte :

1. Deux témoignages (T1 et T2) d'une observation faite par une automobiliste et sa fille sur la D90 de CHALLES (72) vers SAINT-MARS –DE-LOCQUENAY (72) vers 21h50.
2. Un troisième témoignage (T3) d'une observation faite par autre un automobiliste sur la D90 de CHALLES (72) vers VOLNAY (72) vers 22h.

Le PV 554 rédigé le 5/10/1977 rapporte :

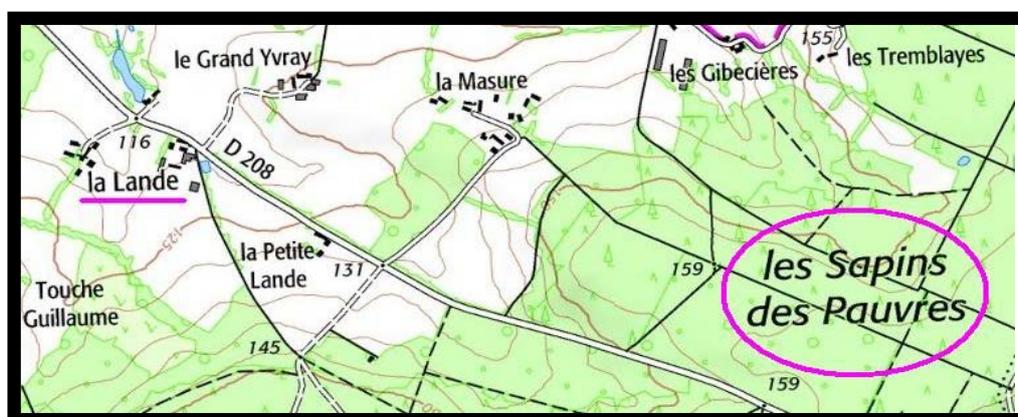
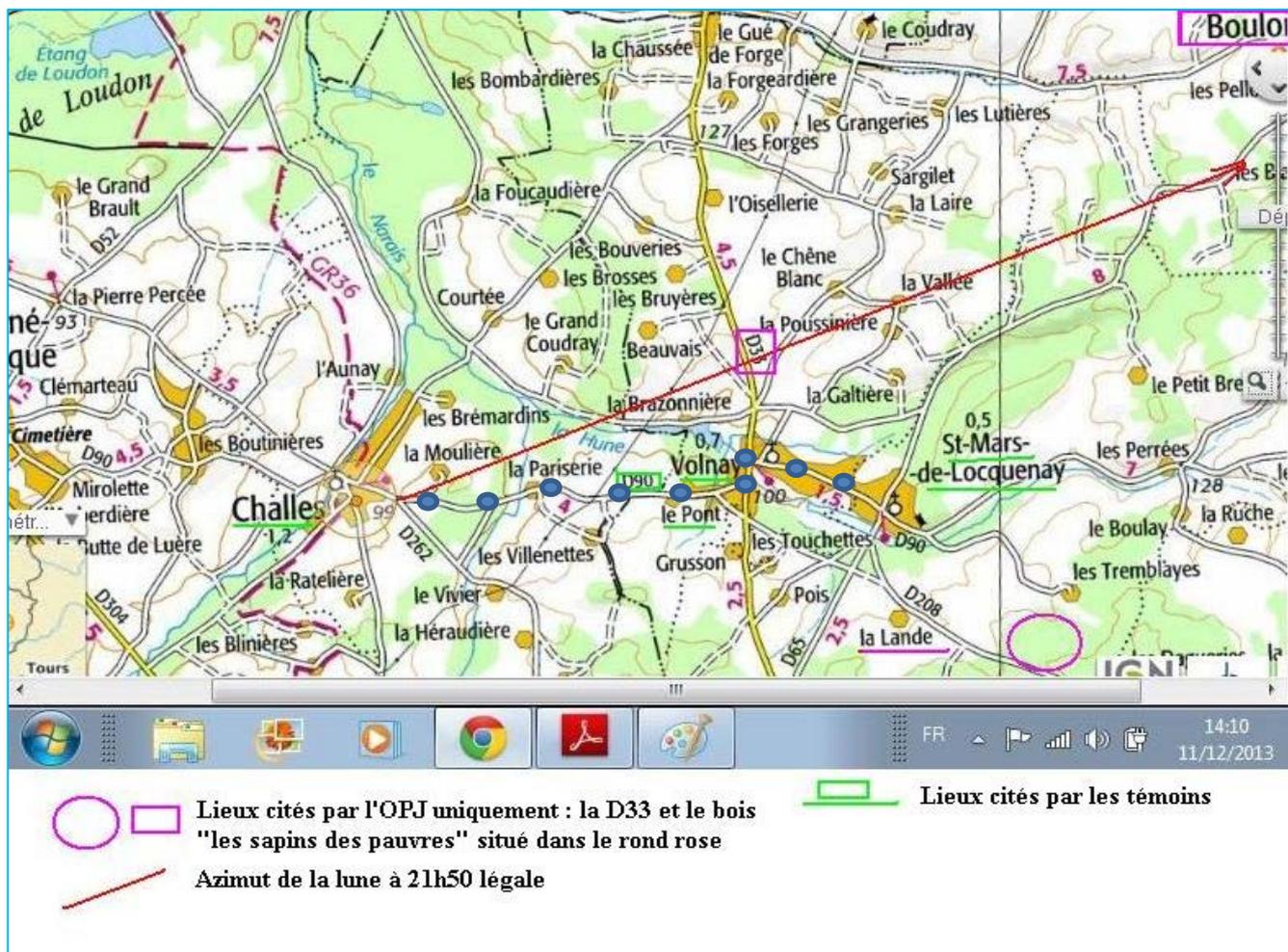
1. Un témoignage (T1) d'une observation faite par un automobiliste sur la D31 de OIZE (72) vers MANSIGNE (72) vers 22h puis sur les D76 et D307 de MANSIGNE (72) vers LE LUDE (72) vers 22h15. Le témoignage du passager ne sera pas recueilli.

Aucun autre témoignage apportant davantage de précisions n'a pu être recueilli.

3- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

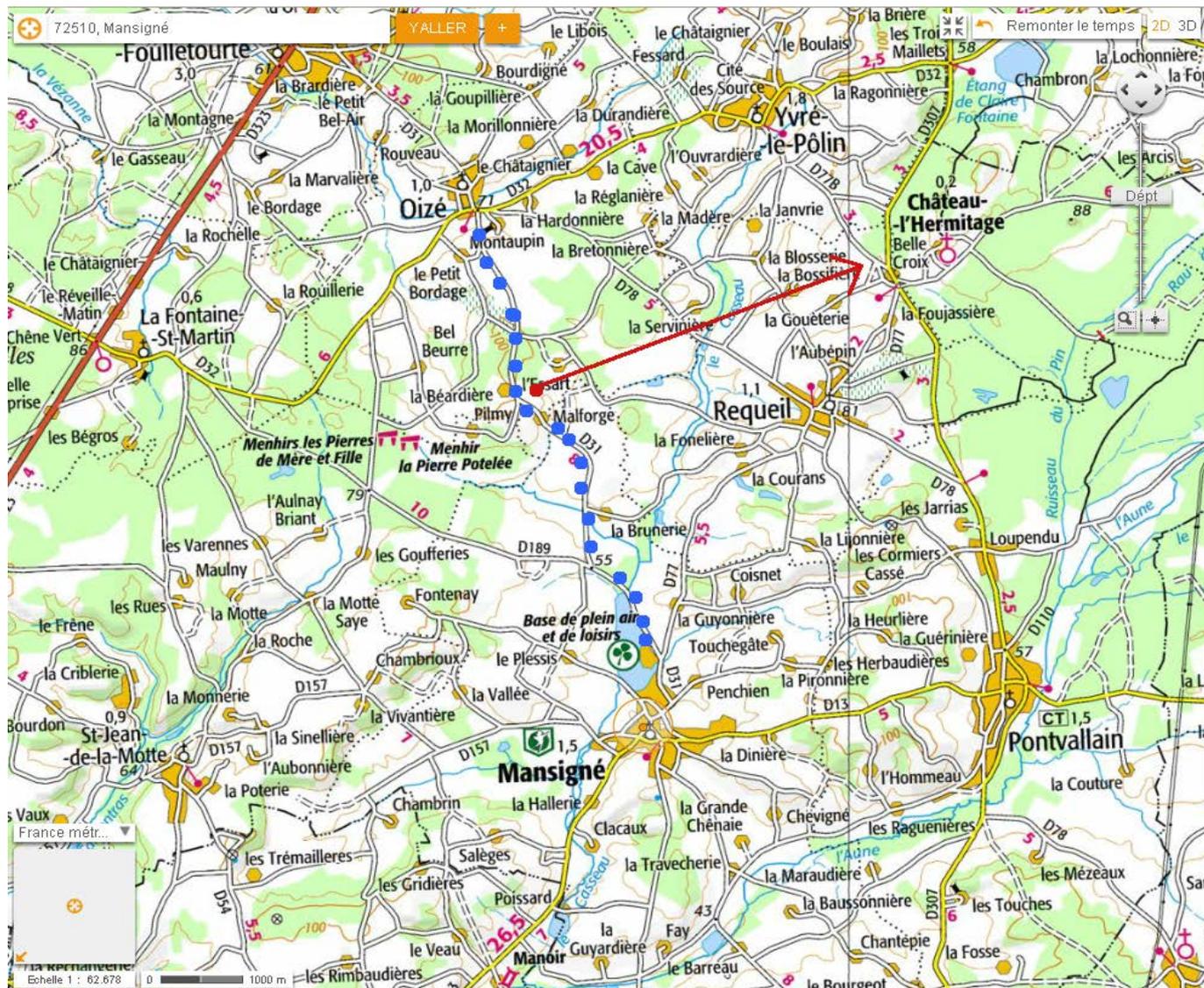
1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

PV 304 T1 et T2 : cartes IGN annotées du trajet de l'automobiliste et de sa fille.



Site « les sapins des pauvres » non situé sur le trajet des témoins.

PV 554 T1 : trajet de l'automobiliste



Pointillés bleu : trajet des témoins

Flèche rouge : azimut de la lune à 21h50

2. RESUME DE LA DESCRIPTION DES TEMOINS :

- la couleur orange ou rouge orangé.
- la taille angulaire de 2 fois la pleine lune.
- la forme de « rond légèrement aplati sur le sommet droit » (PV 304 T1 et T2) ou « boule ovoïdale » (PV 304 T3).
- l'impression d'être suivi.
- le PAN caché épisodiquement par le relief ou les habitations (donc PAN à faible hauteur angulaire).
- Les témoins en déplacement depuis Challes sur la D90 (globalement vers l'Est), le voit sur leur gauche la majorité du trajet, et sur leur droite lorsqu'ils roulent vers le Nord (D33).
- Les témoins en déplacement depuis Oizé, globalement Nord vers Sud, le voit sur leur gauche.

N.B. On note une erreur dans le PV du premier témoin : en « *sortie de bourg de Challes sur le CD33* ». Or aucune sortie de Challes (72) ne passe par le CD33. Seul le CD 90, cité par les témoins, est cohérent avec le trajet indiqué par ces derniers (Le Mans > Challes > Le Pont > Volnay). La D33 axée N/S sera empruntée seulement au lieu-dit « Le Pont » avant Volnay (72).

4- HYPOTHESE ENVISAGEE

Méprise astronomique de la Lune :

La lune, pourtant exclue a priori par les témoins, correspond parfaitement aux caractéristiques du récit d'autant qu'elle était au lever (hauteur = $1,6^\circ$, c'est-à-dire environ 3 fois son diamètre apparent) dans son dernier quartier au 66°N (E/NE) à l'heure dite de 21h50.

L'horaire étant imprécis (ici pour cause de durée du trajet par ex, non réglage de l'horloge de voiture ou de la montre,...) une marge de +10mn peut être ici admise d'autant qu'un autre témoin indique voir le PAN vers 22h00. La mère indique que l'aplatissement est sur le côté droit ce qui correspond au dernier quartier incliné. (Voir capture d'écran Stellarium)



geipan

Comme le PAN, la lune se situe « à gauche » entre Challes (72) et Volnay (72). Lorsque le véhicule vire à gauche sur la D33, juste après « le Pont », le PAN est logiquement vu « à droite » et au-dessus de Volnay par la fille.

Le PAN est revu « à gauche » dans Saint-Mars-de-Locquenay (72). Là le véhicule bifurque « à gauche » (probablement sur la D65) mais le PAN est alors masqué par les arbres. Il s'agit logiquement de ceux du « bois de Chesnay » situé sur un relief de 150m d'altitude, un environnement qui masquerait logiquement la lune au lever.

La surestimation de taille (lune x2) est normale avec la lune située près de l'horizon (illusion perceptive classique).

Le T3, voit le PAN à plusieurs kilomètres de lui au « Nord de Volnay » lorsqu'il arrive « avant Challes ». Cette direction est aussi cohérente avec la Lune qui, comme le témoin le relate, éclairerait la cime des arbres. Il perdrait la lune de vue en entrant dans Challes (72) à cause de l'horizon bouché par les habitations.

Le témoin indique une altitude de « 150m au-dessus des arbres » et une taille de « 20 à 30m » en ajoutant, pertinemment, qu'il « peut se tromper ». Ces estimations (taille-distance) métriques sont difficiles à interpréter pour un objet dont la distance est inconnue des témoins.

Le T3 dit que la boule s'est déplacée vers Saint-Mars-de-Locquenay (72) (qui est pourtant dans l'alignement visuel de Volnay (72) vu de la position du témoin!) « en obliquant vers la gauche ». Seul ce propos reste flou (inclinaison ou mouvement?).

Tous les autres détails descriptifs des 3 témoins sont cohérents avec la direction et l'aspect (forme, couleur) d'une lune au dernier quartier au lever, observé depuis un véhicule en mouvement. Les 3 témoins cessent l'observation parce que la lune, basse sur l'horizon, est cachée par un obstacle (bois, habitations).

Enfin la direction mentionnée « de Bouloire », quoique que non indiquée dans les PV d'audition, correspond bien avec l'azimut de la Lune vue de Challes (72) pour les 3 témoins. Néanmoins pas un seul des 3 témoins n'indique avoir vu la lune dans la direction du PAN.

5- CONCLUSION

Ce cas d'observation est un cas typique de « boule suiveuse » : effet constaté lorsque les témoins voient un point ou disque lumineux qui semble les accompagner pendant qu'ils se déplacent : en fait, cet objet très lointain est toujours dans la même direction géographique, et c'est généralement un astre.

Le GEIPAN classe ce cas « A » : observation de la Lune.

5.1. CLASSIFICATION

Le témoignage est très consistant avec deux groupes de témoins indépendants qui ont déposé leur témoignage en gendarmerie.

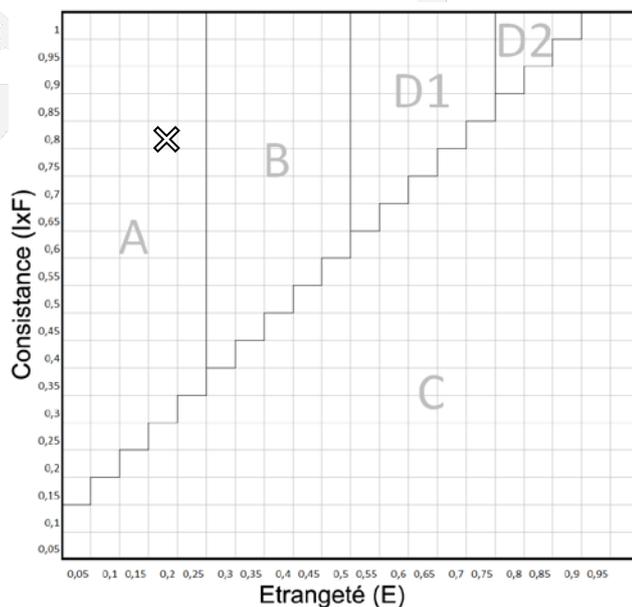
Le phénomène observé est peu étrange, car fortement ressemblant à la lune, si ce n'est la taille relatée par les témoins. Mais il est bien connu que la lune à son lever ou son coucher paraît très grosse.

CONSISTANCE⁽¹⁾ (IxF)

0.8

ETRANGETE⁽²⁾ (E)

0.2



(1) Consistance (C) : entre 0 et 1. Quantité d'informations (I) fiables (F) recueillies sur un témoignage ($C = IxF$).

(2) Etrangeté (E) : entre 0 et 1. Distance en termes d'informations à l'ensemble des phénomènes connus.